



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1080

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention de coopération décentralisée 2010-2012 entre la Communauté urbaine et la Wilaya de Sétif (Algérie)**

service : **Direction des relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1080**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de coopération décentralisée 2010-2012 entre la Communauté urbaine et la Wilaya de Sétif (Algérie)**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine et la ville de Lyon entretiennent des relations politiques et techniques avec la Wilaya de Sétif. Un protocole d'accord a été signé le 18 mars 2005 entre la Communauté urbaine, la ville de Lyon et la Wilaya de Sétif.

Des échanges ponctuels entre techniciens des deux agglomérations ont permis d'aborder les sujets suivants :

- le développement urbain,
- l'éclairage public,
- les transports en commun.

Ces échanges techniques ont établi peu à peu des liens de confiance entre les acteurs des deux institutions.

Dans ce contexte, la Wilaya de Sétif a sollicité la Communauté urbaine afin de développer cette coopération naissante, en élaborant un programme pluriannuel de travail sur des domaines précis. Cette collaboration institutionnelle viendra renforcer les liens économiques et culturels existant entre les deux agglomérations.

Par conséquent, il est proposé de signer une convention de coopération décentralisée selon l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales, donnant pour la période 2010-2012, un cadre technique et juridique à ce partenariat.

Le programme de travail, déterminé conjointement lors des précédentes missions techniques, s'articule autour des trois domaines suivants :

- un axe fort visant à développer les relations économiques : en lien avec les acteurs institutionnels et privés ainsi que les réseaux franco-algériens existants, l'objectif est de développer des partenariats économiques et industriels entre les entreprises des deux agglomérations ;

- deux axes secondaires :

. l'apport de l'expertise lyonnaise dans la réhabilitation d'un espace public emblématique de Sétif et de sa mise en lumière inspirée du modèle lyonnais,

. le soutien de la création de l'agence d'urbanisme de Sétif par l'agence d'urbanisme de Lyon. Afin de mener à bien cette action, il pourra être envisagé la conclusion d'une convention de coopération spécifique entre les deux agences d'urbanisme.

Sur la base de ce programme, la coopération vise à développer les liens et les échanges entre les deux partenaires ainsi que de renforcer les capacités des services techniques de la Wilaya de Sétif et de la ville de Sétif. Les actions de coopération seront déclinées sous forme d'échanges de savoir-faire, de missions d'expertise, de formations et d'organisation d'événements communs. Des experts de la Communauté urbaine, de la ville de Lyon et de l'Agence d'urbanisme seront mobilisés à cet effet. Un certain nombre de partenaires institutionnels de l'agglomération, dont la chambre de commerce et d'industrie, seront associés au projet.

Une attention particulière sera apportée pour soutenir toute autre action proposée par les partenaires locaux dans les domaines de la culture, du patrimoine, du développement durable, des échanges universitaires (etc.), permettant ainsi une plus grande mise en relation des habitants et des acteurs de la société civile.

Il sera également recherché des partenariats multiples afin de faciliter les échanges entre villes ayant des problématiques similaires ainsi qu'avec des bailleurs de fonds ou partenaires institutionnels (Agence française de développement, Ministère des affaires étrangères et européennes, etc.) susceptibles d'apporter des financements complémentaires.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de cette convention, figurant en annexe de la convention, prévoit pendant trois ans les dépenses suivantes :

- à la charge de la Communauté urbaine par an :

. en valorisation de temps passé et frais de structure	36 000 €
. en numéraire	23 200 €
soit un total de	59 200 €

- à la charge de la Wilaya de Sétif par an :

. en valorisation de temps passé et frais de structure	10 800 €
. en numéraire	13 400 €
soit un total de	24 200 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de coopération décentralisée à intervenir entre la Communauté urbaine et la Wilaya de Sétif.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses qui en résulteront à hauteur de 23 200 € par an seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 625 600, 625 700, 622 800 et 625 610 - fonction 04 - opération 1917.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.